

de l'épouse, domicilié à Condette, de Kelle Tcheiz âgé de
vingt-sept ans, mason, domicilié à Lottinghen, tous deux
amis de l'époux; de son épouse, âgée de quarante trois ans,
domiciliée à Lottinghen, instituteur, de Cassart Cecis âgé de
quarante ans, cultivateur, domicilié à Lottinghen, tous deux
amis de l'épouse, et ont les parties contractantes, comparant et
dimoins signé avec nous le présent acte après lecture.

L. An mil neuf cent dix, le vingt juin à neuf heures du matin
de la mairie et précédant nous l'illustre Charles, maire, officier de l'Etat civil de
la commune de Lottinghen, canton de Denvers, arrondissement de Boulogne, dépar-
tement du Pas de Calais. Ont comparu publiquement Lecoutre Georges
Adolphe, Charles, Léon, âgés de trente ans, mécaniciens, nés à Denvers,
le vingt-sept mil huit cent quatre-vingt-seize, ainsi qu'il résulte de son acte
de naissance qui nous a été présenté, domiciliés à Denvers, fils majeurs de feu Jean
Marie. Déné Lecoutre, décédé à Denvers, le quatorze juillet mil huit cent quatre-
vingt-cinq, ainsi qu'il résulte de son acte de décès qui nous a été représenté et de demo-
iselle Marie Louise Félicie Duval, âgée de cinquante sept ans, sans profession, domiciliée
à Rety, ici présente, consentante d'autre part; Et demoiselle Bodart
Marie Louise Hélène Dina, âgée de vingt-trois ans,
couturière, née à Lottinghen, le dix-huit décembre mil huit cent quatre-
vingt-deux, ainsi qu'il résulte du registre de cette commune, domiciliée à Lottinghen,
fille majeure de Bodart Modeste, âgée de cinquante-deux ans, marichal, et
Macquet Sophie, âgée de cinquante-deux ans, ménagère, tous deux
domiciliés à cette commune, ici présents et consentants d'autre part; lesquels
nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les
publications ont été faites devant la principale porte de la maison communale de
Lottinghen, savoir la première le dimanche trois juin de la présente année à l'heure
de midi, et la seconde le dimanche suivant de la même année et à la même heure,
devant la principale porte de la maison communale de Denvers, savoir la première
le dimanche trois juin de la présente année à l'heure de midi, et la seconde le
dimanche suivant dix juin, de la même année et à la même heure, ainsi qu'il
résulte du certificat de l'écrit par M. le Maire de Denvers, lequel nous a été
représenté et constaté que l'un ou l'autre n'a eu lieu d'opposition. Sur notre invitation
deux futurs époux et leurs ascendants nous ont déclaré qu'il n'a point été fait
de contrat de mariage. Chacun opposant audit mariage ne nous ayant été
signifié, faisant droit à la liquidation du futur époux, lecture faite.

L. An mil neuf cent dix, le quatre août à dix heures du matin
en la mairie et précédant nous l'illustre Charles, maire, et officier
de l'Etat civil de la commune de Lottinghen, canton de Denvers, arrondissement
de Boulogne, département du Pas de Calais. Ont comparu publiquement
Poderwin Jules Albert Leufroy âgé de vingt-cinq ans, cultiva-
teur, né à Becourt le dix-huit août mil huit cent quatre-vingt-un
ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qui nous a été présenté,
domicilié à Bliquin, fils majeur de Poderwin Leufroy, cultivateur,
âgé de soixante-dix ans, et de Bahaux Emeline, cultivatrice, âgée de
soixante-neuf ans, tous deux domiciliés à Bliquin, ici présents et
consentants d'autre part; Et demoiselle Louis Angéline
Frachime, Félicie, âgée de dix-neuf ans et dix mois, sans
profession, née à Henneveux le dix-sept octobre mil huit cent quatre
vingt-sept, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qui nous a
été présenté, domiciliée à Lottinghen, fille mineure des feux Louis Philippe
Auguste, décédé à Lottinghen le onze août mil neuf cent, ainsi qu'il résulte
des registres de décès de cette commune et de Félicie Bernard, décédé à
Henneveux, le seize avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, ainsi
qu'il résulte de son acte de décès qui nous a été représenté; puis la fille
de Pierre François Bernard, âgée de quatre-vingt-cinq ans, et de Sophie

acte représenté qui demeurent avoués. *Feuille*
au présent après avoir été paraphés par les *Feuille*
parties, par nous, que du o habile sig, du pré du Code civil
instituteur du mariage, avons demandé au futur époux et à la future
épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun
d'eux ayant répondu de se parier et affirmativement déclaré au
nom de la loi que lesdits Lecoutre, Georges, Adolphe, Charles,
Léon et la demoiselle Bodart, Marie Louise, Hélène Dina,
sont unis par le mariage. De quoi nous avons dressé acte en
présence de Lecoutre Emile, âgé de trente-trois ans, instituteur, domicilié
à Boudreque, de Boquer Emile, âgé de trente-deux ans, menuisier
domicilié à Lottinghen, un fils d'autre Boquer père de l'époux; de Bodart Modeste
âgé de trente-un an, marichal, domicilié à Lottinghen, de Jeanne Déné
épouse de l'époux âgée de quarante-deux ans, pianiste, domiciliée à Bliquin, leur
père et leur amie de l'époux. Et ont les parties contractantes, comparant
et dimoins signé avec nous le présent acte après lecture.

Lecoutre Charles Dina Bodart Duval
J. Déné Déné
Macquet Sophie Bodart Frachime
Modeste Bodart

L. An mil neuf cent dix, le quatre août à dix heures du matin
en la mairie et précédant nous l'illustre Charles, maire, et officier
de l'Etat civil de la commune de Lottinghen, canton de Denvers, arrondissement
de Boulogne, département du Pas de Calais. Ont comparu publiquement
Poderwin Jules Albert Leufroy âgé de vingt-cinq ans, cultiva-
teur, né à Becourt le dix-huit août mil huit cent quatre-vingt-un
ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qui nous a été présenté,
domicilié à Bliquin, fils majeur de Poderwin Leufroy, cultivateur,
âgé de soixante-dix ans, et de Bahaux Emeline, cultivatrice, âgée de
soixante-neuf ans, tous deux domiciliés à Bliquin, ici présents et
consentants d'autre part; Et demoiselle Louis Angéline
Frachime, Félicie, âgée de dix-neuf ans et dix mois, sans
profession, née à Henneveux le dix-sept octobre mil huit cent quatre
vingt-sept, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qui nous a
été présenté, domiciliée à Lottinghen, fille mineure des feux Louis Philippe
Auguste, décédé à Lottinghen le onze août mil neuf cent, ainsi qu'il résulte
des registres de décès de cette commune et de Félicie Bernard, décédé à
Henneveux, le seize avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, ainsi
qu'il résulte de son acte de décès qui nous a été représenté; puis la fille
de Pierre François Bernard, âgée de quatre-vingt-cinq ans, et de Sophie

96:5
Lecoutre
Georges Adolphe Charles
Léon
et Bodart
Marie Louise Hélène
Dina
Cultivateurs
du 10 juin 1906.

96:6
Poderwin
Jules Albert Leufroy
et
Louis
Augustine Frachime
Félicie
Cultivateurs
du 4 août 1906.